

Champlitte-et-Le-Prélot et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet
Responsables de la rédaction : Aurélie Sartelet
et Martine Gautheron
Impression : Mairie

Noël, nos anciens et la pandémie

Une fois encore, nos projets de fin d'année ont été contrariés par la pandémie COVID-19 qui a rebondi et s'est amplifiée ces derniers jours.

En conséquence, le repas prévu avec nos aînés a dû être annulé et, en remplacement, ce sont les traditionnels colis de Noël qui ont été distribués.

De même, le goûter qui devait avoir lieu à la maison de retraite en présence des élus et des membres du CCAS s'est déroulé sans les précités.

C'est par une lettre que nous nous sommes associés à nos aînés pour « partager » les bûches de Noël et bulles Chanitoises offertes par la Municipalité.



En espérant de tout cœur que ces manifestations puissent avoir lieu l'an prochain, nous souhaitons à tous nos anciens ainsi qu'à toutes et tous les habitants de Champlitte et des communes associées un bon Noël et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Noël des enfants

Un spectacle de magie a été offert par la mairie et le CCAS aux enfants du pôle scolaire et de la micro-crèche en présence du Père Noël qui a distribué des chocolats.



Voeux de la Municipalité

Le Maire et le Conseil Municipal invitent tous les résidents de Champlitte et des Communes Associées à la salle des fêtes de Champlitte le samedi 15 janvier 2022 à 11h pour la présentation des vœux sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires.

À cette occasion, les nouveaux arrivants de Champlitte-bourg sont invités à un "pot de bienvenue".

Pour les communes associées, chaque maire délégué fixera la date de cet accueil des nouveaux habitants.

Le Centre d'Intervention et de Secours

Samedi 11 décembre le centre d'interventions et de secours des Sapeurs Pompiers de Champlitte a célébré la Sainte Barbe, patronne de ce corps.

La cérémonie, s'est déroulée en présence du Lieutenant Franck Bonnotte représentant le SDIS de Haute-Saône et de Martine Gautheron Conseillère Départementale et 1ère adjointe au Maire de Champlitte. Ce rendez-vous annuel est souvent l'occasion de récompenser et d'honorer tous ceux qui se dévouent, au quotidien, pour la sécurité de tous.



Le capitaine Marc Bougaud, chef du centre de Champlitte, a remis des diplômes de promotion au grade de 1ère classe à mesdemoiselles Justine Valeur et Mounia El Mernissi.

Françoise Valeur-Gardet infirmière-chef et adjointe au chef de centre et Marc Bougaud ont reçu très récemment des mains du Préfet, la médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers avec Rosette échelon argent.

Le rôle des Sapeurs Pompiers volontaires représente des valeurs exemplaires telles que l'altruisme, la tolérance, le respect qu'ils apportent à la population, dans une société trop souvent tournée vers elle-même.

Notre rôle est de les soutenir au mieux et d'être à leur écoute.

Sapeur pompier volontaire : Pourquoi pas vous ?

Près de 190 interventions ont eu lieu sur le secteur de Champlitte en 2021. L'augmentation constante des interventions nécessite impérativement la consolidation des effectifs volontaires.

L'effectif du centre d'intervention de Champlitte est composé à 100% de sapeurs-pompiers volontaires.

Pour devenir sapeur-pompier ; votre contact local : Capitaine Marc BOUGAUD, Chef du Centre d'Intervention de Champlitte : portable : 06.07.18.83.10 ; courriel : ci.champlitte@sdis70.fr.



La forêt

La période hivernale est synonyme d'activité forestière accrue. Ce dernier bulletin municipal 2021 est l'occasion de faire le point sur les travaux d'exploitation forestière en cours.

- Coupes : Des coupes d'amélioration, d'éclaircissement ou de régénération à différents stades, sont terminées ou en cours dans les parcelles 6, 7, 8, 13, 14, 15, 26, 28, 45, 47, 287 et 288 (Grand bois de Champlitte), 115 et 116 (Bois des Louches), 270 et 280 (à Neuville), 233, 234, 228 et 247 (à Frettes) 264 et 265 (à Margilley). Quelques coupes d'épicéas ont également été faites à Neuville et à Champlitte.
- Travaux sylvicoles : Dans les parcelles 18 et 62 du Grand bois pour dégager les jeunes pousses.
- Concernant la forêt de Montcharvot à Leffond, comme nous l'indiquions dans le bulletin municipal de septembre, il a fallu prendre la décision d'abattre un bon nombre de hêtres malades et dépérissants pour des raisons de sécurité vis-à-vis des promeneurs, chasseurs ou exploitants, mais aussi pour essayer de vendre ces billes de bois avant qu'elles ne soient totalement pourries. Les travaux d'abattage sont en cours dans les parcelles 129, 130, 161, 162, 163, Les bois récoltés sont de qualité très variables ; ce qui confirme qu'il était urgent d'intervenir avant le dépérissement total de ces arbres.
- Concernant les affouages, les inscriptions sont closes et montrent une décroissance forte du nombre d'affouagistes (seulement une soixantaine pour Champlitte et toutes les communes associées).
Les parcelles à exploiter sont les suivantes :
À Champlitte : 6, 7, 28
À Neuville : 270
À Frettes : 247
À Montarlot : 211
À Margilley : 264 et 265
À Leffond : têtes de hêtres dans les parcelles citées au § précédent.

Le marquage des différents lots est imminent et les premiers tirages au sort pourront être effectués avant Noël.

Pour les plus courageux, d'autres possibilités seront offertes dans d'autres parcelles.

Hêtre dépérissant
Forêt de Montcharvot



Vue générale des hêtres
déjà abattus à Montcharvot



Maison FOISSOTTE

Depuis sa disparition en 2009, la maison du regretté Daniel FOISSOTTE, située rue St Antoine est laissée à l'abandon.

Au cours des ans, celle-ci s'est dégradée (effondrement dans la cour du voisin) au point d'obliger la Municipalité à prendre un arrêté de péril imminent pour protéger les riverains et les usagers de la rue.

Pour intervenir sur le bien, il a d'abord fallu que la commune de Champlitte devienne propriétaire de cette maison. Ce fut chose faite en septembre 2021 après un long feuilleton juridique pour rechercher les héritiers, recueillir leur renonciation à la succession, obtenir une décision du Tribunal de Grande Instance de Vesoul pour désigner les Domaines comme héritier de ce bien et enfin pouvoir le racheter pour la somme symbolique de 100 €.

Il a aussi fallu composer avec les ABF (Architectes des Bâtiments de France) pour préserver la façade et éviter le phénomène de « dent creuse ».

Après ces longues et fastidieuses démarches, l'entreprise Bongarzone a pu intervenir pour la démolition de la maison Foissotte et de la grange voisine qui a commencé le 01 décembre. Grâce à la dextérité du chauffeur de la pelleteuse et au professionnalisme de l'équipe de maçonnerie Carsana, la mission a été menée à bien même s'il reste quelques finitions à terminer (étanchéité des façades, protection des murs arrasés, ...).

Désormais, l'ensemble des espaces verts (biens communaux) situés entre l'ancienne école maternelle et la Rue St Antoine vont pouvoir être aménagés (jardins, espace de repos, ...)

À ce propos, toutes les suggestions concernant cet aménagement sont les bienvenues.



Déchetterie

Fermeture de toutes les déchetteries le vendredi 31 décembre 2021.

Bonnes fêtes de fin d'année